

Ecole maternelle et école élémentaire

Compte-rendu du Conseil d'école du 11 mai 2020

Étaient présents :

- parents élus : mesdames Dauvé et Minet
- élus : monsieur Menant (maire de Landrais, président du Sivos), monsieur Brunier (maire du Thou)
- Restauration scolaire et centre de loisirs : mesdames Foireau et Desfougères
- enseignants : mesdames Audebert, Lévêque et Chaigneau, monsieur Morgades

MATERNELLE :

1)
L'école maternelle sera fermée aux élèves, les conditions d'accueil n'étant pas réunies. Seuls seront accueillis les enfants des personnels prioritaires (voir arrêté municipal).

2)
La cantine sera ouverte pour les élèves accueillis. L'organisation prévoit un seul service de 20 enfants de maternelle avec des plateaux repas individuels.

ELEMENTAIRE :

1)
Les horaires d'accueil et de sortie, élargis de quelques minutes, sont approuvés.
Les élèves entreront dans l'école par 3 entrées distinctes.
Une entrée est dédiée à l'arrivée des élèves du périscolaire.
L'arrivée des élèves en bus se fera par l'entrée principale.
Les élèves se rendront directement dans les classes.

La reprise après la pause méridienne se fera dès 13h30, classe par classe avec passage aux toilettes.

2)
A midi les élèves du deuxième service iront dehors et seront séparés en petits groupes.
Les élèves du premier service sortiront classe par classe pour passer par les toilettes puis se rendre au réfectoire.
Les élèves seront 2 par table maximum. L'organisation prévoit 2 services de 30 enfants maximum, avec des plateaux repas individuels.

3)
Pour la sortie après la classe, un animateur viendra dans les classes chercher les élèves inscrits à l'accueil périscolaire.
Une accompagnatrice sera présente dans le bus. Le port du masque n'y est obligatoire qu'à partir de 11 ans.

4)
Questions de parents :

Pourquoi les cours à distance seront-ils allégés ? Directive ministérielle. Les familles continueront à recevoir le travail à mener.

Est-ce que tous les élèves volontaires seront pris en classe à partir du mois de juin ? La question est prématurée.

La secrétaire : madame Audebert

La directrice de la maternelle, madame Chaigneau

Le directeur de l'élémentaire, monsieur Morgades

pièces jointes :

- arrêté municipal
- document de reprise élémentaire

